

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers

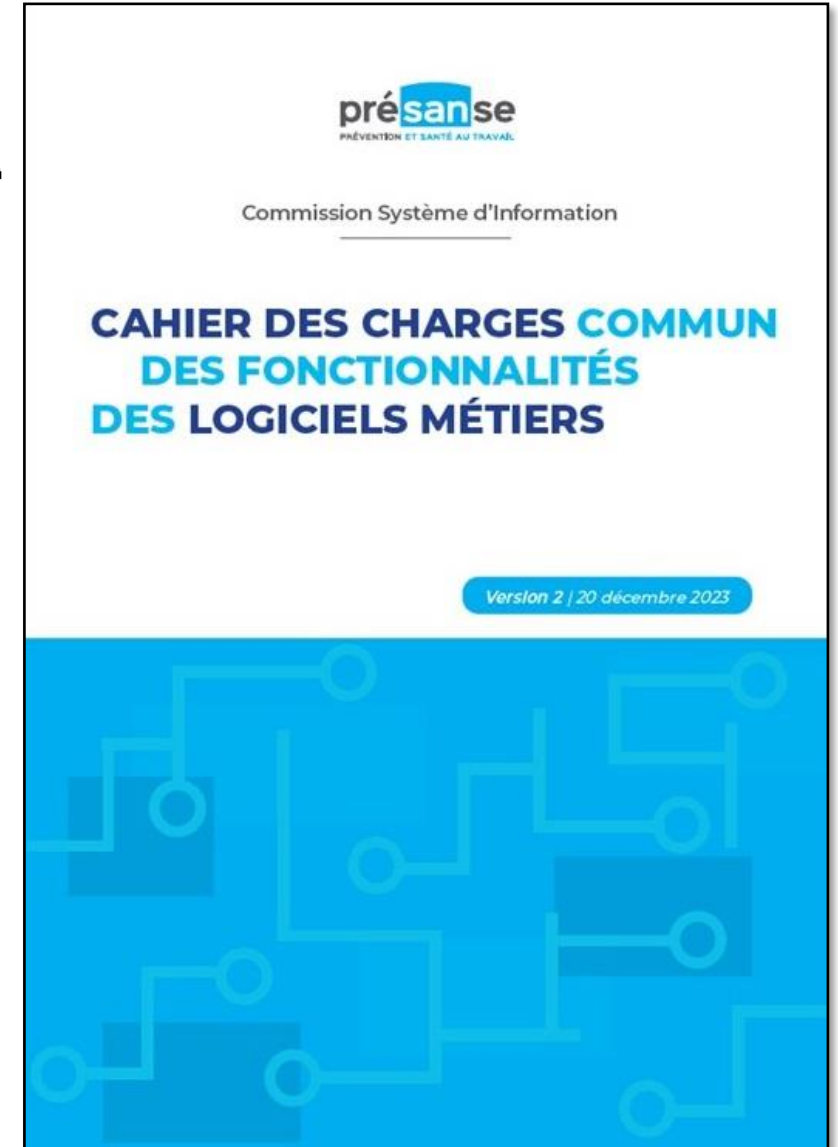
Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

L'actualisation du cahier des charges et du cahier de recette par la Commission Système d'Information de Présanse a pris en compte les évolutions réglementaires, de même que les évolutions techniques et technologiques.

Mise à jour autour de plusieurs axes prioritaires :

- l'interopérabilité ;
- la certification ;
- le pilotage ;
- la sécurité.

Accessible sur le site Internet de Présanse :
<https://www.presanse.fr/ressources-sant%C3%A9-travail/cahier-des-charges-des-fonctionnalites-des-logiciels-metiers/>



Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

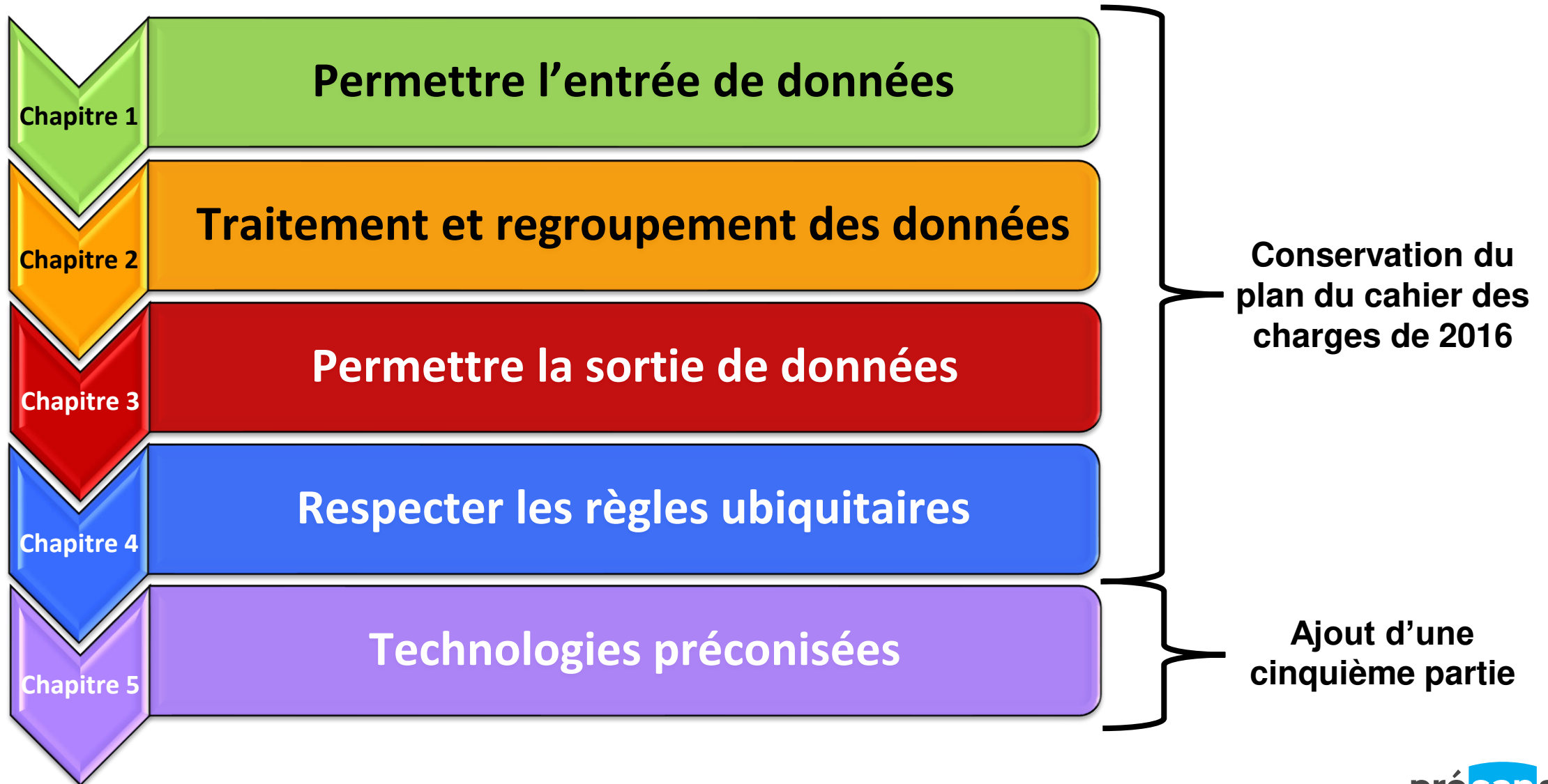
Le périmètre demeure inchangé et se définit par la gestion des informations et des processus métiers relatif à un adhérent ou à un salarié de l'entreprise adhérente.

Il exclut la gestion administrative et financière.

Cette actualisation du cahier des charges conserve le même plan que la version de 2016 et raisonne en termes de flux d'entrée et de sortie d'informations. Elle présente la manière avec laquelle sont transformées et restituées aux utilisateurs les informations produites. Un cinquième chapitre a été ajouté portant sur les technologies préconisées.

Il s'articule autour du concept de « *dossier général d'entreprise (DGE)* », composé d'un ensemble de données de santé, regroupées dans les DMST des travailleurs suivis, et d'un ensemble de données hors données de santé correspondant aux parties administratives et d'action en milieu de travail.

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette



Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

Chapitre 1

Permettre l'entrée de données

1. Par le SPSTI

2. Par les adhérents eux-mêmes via un portail

- a. *Sur l'entreprise*
- b. *Sur ses salariés*
- c. *Sur les demandes du SPSTI*

3. Permettre l'entrée des données par les personnels du SPSTI dans le logiciel

- a. *Par la direction*
(agrément, certification, équipe pluridisciplinaire et cellule PDP, engagement du Service (projet de Service, CPOM, charte qualité...))
- b. *Par les personnels des SPSTI*
(sur l'entreprise, sur le salarié ou le chef d'entreprise non-salarié, sur l'AMT, sur le suivi de l'état de santé, sur les personnels et ressources des SPSTI, sur les procédures, sur les actions réalisées autres que l'AMT et le suivi, sur les projets transversaux)
- c. *Par les partenaires*
(les partenaires institutionnels, les professionnels de santé, les intervenants extérieurs)

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

Chapitre 2

Traitement et regroupement des données

1. En modules de regroupement identifiés a priori

- a. *Dossier descriptif de l'entreprise*
- b. *Dossier d'action en milieu de travail*
- c. *Dossier de suivi individuel de l'état de santé*
- d. *Dossier de planification des activités*

(au niveau d'un SPSTI par la gestion de l'ensemble des projets, au niveau d'un SPSTI par la gestion des tâches réalisées)

- e. *Dossier de suivi des actions de prévention de la désinsertion professionnelle et de maintien en emploi*

2. En modules prédéfinis d'exploitation des données du SPSTI

- a. *Tableaux de bord / Rapports prédéfinis*

3. En module à créer

- a. *Outil de gestion des enquêtes*

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

Chapitre 3

Permettre la sortie de données

1. Pour le médecin du travail référent et son équipe SPSTI

- a. *Tableau de bord avec alerte*
(des projets du SPSTI, des projets de chaque équipe (Staff), des projets de chaque cellule PDP)
- b. *Calendrier*

2. Pour les fonctions supports / équipes administratives du SPSTI (hors professionnels de santé)

- a. *Tableaux de bord avec alerte*
- b. *Calendrier*

3. Entre le SPSTI et le salarié

- a. *Certificats*
- b. *Ordonnances, prescriptions*
- c. *Conseils de prévention*
- d. *Documents CERFA*

- e. *Volet DMST du DMP*
- f. *Curriculum Laboris*
- g. *Bilan de mi-carrière*
- h. *Bilan post-exposition*
- i. *Suivi de carrière*

4. Entre le SPSTI et l'employeur

- a. *Certificats*
- b. *Rapports*

5. Entre le SPSTI et un autre organisme

- a. *Entre professionnels de santé hors SPSTI*
(messagerie médicale sécurisée)
- b. *Entre le SPSTI et les tutelles*
- c. *Entre le SPSTI et la CNAM*
- d. *Entre le SPSTI et l'organisme certificateur*
- e. *Entre le SPSTI et le SNDS*

6. Alimentation d'un portail d'échanges en santé

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

Chapitre 4

Respecter les règles ubiquitaires

1. Interopérabilité
2. Droit à la portabilité
3. Sécurité transversale
4. Hébergement
5. Autorisation d'accès
6. Traçabilité
 - a. *Traçabilité fonctionnelle*
 - b. *Traçabilité technique*
 - c. *Traçabilité de l'évolution logiciel*
7. Conservation et archivage
8. Confidentialité
9. Ergonomie
 - a. *Capacité évolutive*
 - b. *Gestion électronique des données*
 - c. *Tests et formations organisés en amont*

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

Chapitre 5

Technologies préconisées

L'architecture technique mise en œuvre lors du développement de l'outil permettra :

- une navigation fluide entre les différents champs et menus sans délais d'attente liés aux traitements déclenchés par les saisies utilisateurs
- une utilisation standard de la bande passante réseau liée à l'utilisation de l'outil (au maximum 1 Mo/s par utilisateur hors flux vidéo de téléconsultation)
- un accès à l'outil sur tout type de support matériel, via une architecture de type Responsive Design
- un accès web natif à l'outil sans passer par des solutions technologiques (de type Citrix, TSE...) servant à l'émulation web

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

La mise à disposition du cahier des charges et accompagnée d'un cahier de « *recette* » également actualisé, complété et enrichi.

Ce cahier de « *recette* » est en cohérence avec le contenu du cahier des charges et reprend les différentes fonctionnalités attendues du logiciel métier pour répondre aux besoins et aux missions des SPSTI.

Nom du service :						
 Critères		Réponses et commentaires			Degré de réalisation	Niveau de
PRESENTATION EDEUR						
INFORMATIONS GENERALES SUR L'EDITEUR						
1	Date de création de la SSII					1
2	Effectif de la SSII					1
3	Evolution des effectifs de la SSII au cours des 3 derniers exercices					1
4	Communication des 3 derniers bilans					1
5	Appartenance à un groupe					1
6	Répartition de l'actionariat de la SSII					1
					Sous-total :	6
PRESENTATION GENERALE DU PROJET						
					0% ■ ■ ■ ■ 100%	
REFERENCES						
7	Description d'ensemble, prise en compte du projet dans sa globalité					1
8	Expériences de conduite de projets similaires : types de projets conduits, migration / fusion, etc (transmission de coordonnées).					1
MOYENS, RESSOURCES, METHODES						
9	Présentation des intervenants (niveau de qualification adapté à la complexité du projet)					1
10	Communication du CV du Chef de projet					1
11	Focus sur la compétence du Chef de projet en management de projets et conduite du changement					1
ENGAGEMENT ET MOTIVATION DE L'EDITEUR POUR LE PROJET						
12	Capacité d'écoute					1
13	Prise en compte des attentes du SPSTI					1
14	Respect des délais					1
15	Le projet est assorti d'un plan d'assurance qualité (PAQ)					1
16	L'éditeur prend en charge les déclarations obligatoires auprès de la CNIL pour le compte du SPSTI					1
PROPOSITION FINANCIERE ET CONDITIONS CONTRACTUELLES						
17	Clarté de la proposition financière					1
18	Garantie du maintien des conditions négociées au départ sur toute la durée du contrat					1
19	Garantie du maintien des prix sur les options différées susceptibles d'être engagées en cours de contrat.					1

Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier et du cahier de recette

Le cahier de « *recette* » comprend 258 rubriques organisées en cinq chapitres :

- Présentation de l'éditeur.
- Présentation générale du projet.
- Proposition technique et organisationnelle.
- Réponse fonctionnelle.
- Respect des règles ubiquitaires.

Chacun de ces chapitres étant lui-même individualisé en plusieurs sous-chapitres.

Le cahier de « *recette* » peut être utilisé pour analyser les réponses à un appel d'offre. Il permet une comparaison entre les fonctionnalités attendues à celles proposées dans un logiciel donné.

Mis à disposition au format Excel, son utilisation et le renseignement (degré de réalisation de 0 % à 100 %) des rubriques permet d'identifier précisément les fonctionnalités présentes dans un logiciel donné de celles qui pourraient faire défaut.